



Rupture réseau téléphonique

Par **Alex32**, le **03/02/2021** à **22:14**

Bonjour,

Nos fils téléphoniques (nos 2 voisins et nous même) passent au-dessus du terrain de notre futur voisin, terrain vendu suite à un partage de parcelles. Lors de l'achat, le réseau était déjà en place, connexions indispensables car télétravail des 3 anciens voisins.

Les démarches du nouveau propriétaire pour faire déplacer la ligne prenant trop de temps à son goût, il décida, à l'aide de perches de fortune, de surélever les fils, fragilisant ceux-ci et ce qui devait arriver arriva ; les fils se sont cassés.

Ne cachant pas sa joie pour cette rupture qui, aux dires du technicien FT, s'apparente à un sabotage, il empêche momentanément la réparation du réseau. Après discussion, il accepte le rétablissement pour une durée de 1 mois , en stipulant qu'après ce délai, il coupera les fils.

Est-il dans son droit de priver tout son voisinage de connexion ?

Quels sont nos recours pour l'empêcher de recommencer ses actes ?

Merci et bien cordialement.